

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS DU 19 MARS 2019 AUX CONSEILS DE COMPOSANTES (RENOUVELLEMENT GLOBAL OU PARTIEL) DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-1, L. 719-2, L. 721-3, D. 719-1 à D. 719-40, et D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2018-136-1 du 19 juillet 2018 fixant, pour l'année universitaire 2018-2019, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant création de l'Institut d'administration des entreprises Clermont Auvergne

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UFR de Lettres, Culture et Sciences Humaines, de l'UFR de Langues, Cultures et Communication, de l'UFR de Biologie, de l'UFR de Chimie, de l'École Universitaire de Physique et Ingénierie, de l'UFR de Mathématiques, de Polytech, de l'Institut d'Informatique d'Auvergne, de l'UFR de Pharmacie, de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, de l'UFR d'Odontologie, de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, de l'Institut d'Administration des Entreprises Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-096 portant organisation des élections des représentants aux conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-141 portant organisation des bureaux et sections de vote des élections des représentants aux conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-144 portant recevabilité des candidatures aux élections – conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2019-150 portant composition des bureaux et sections de vote des élections du 19 mars 2019 – conseils de composantes (renouvellement global ou partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'UCA du 21 mars 2019 ;

ARRETE

Article 1 : Conseil de composante – Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Sont déclarés élus :

- Collège A :

- **Nom de la liste** : « IAE pour tous »

Damien TALBOT

Sylvain MARSAT

Nicolay TCHERNEV

François AUBERT

- Collège B :

- **Nom de la liste** : « IAE pour tous »

Rose-Marie BORGES
Rodolphe JONVAUX
Christine LAMBÉY-CHECCHIN
Norbert LEBRUMENT

- Collège BIATSS :

- **Nom de la liste** : « IAE pour tous »

Sylviane BOROT
Celina FERNANDES DA-SILVA

- Collège USAGERS :

- **Nom de la liste** : « Bouge ta fac »

Titulaires :

Anaïs CHABROL
Romain RONGERE
Wendy LAFAYE
Julien MANIERE
Oriane SERRE
Nadime BECHRI

Suppléants :

Enkhtuul BATZAYA
Nicolas BUTEZ
Mathilde BERTRAND
Pierre CHARDON
Claire REICHARD
Pierre-Luc BERNARD

Article 2 : Conseil de composante – UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines (LCSH)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste** : « Nos Colères »

Titulaires :

Victor MEUNIER
Anna BENTOURE

Suppléants :

Samuel MEYRUEIX
Naïs SABATIER

- **Nom de la liste** : « Vote UNEF pour le maintien de la compensation et des rattrapages ! »

Titulaires :

Lila-Neïla OSMANI-GRAND
Louis JAVION
Sarah RACHAD
Valentin FOURNIER

Suppléants :

Anna MENDEZ
Thomas AGOSTINIS
Marion FAURE
/

Article 3 : Conseil de composante – UFR Langues, Cultures et Civilisations (LCC)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste** : « Nos Colères »

Titulaires :

Guillaume REBOUL
Cassandra RUIZ
Noé ALBARRACIN
Léa BELPERIN
Silvère GLASAUER
Ussainato BARI

Suppléants :

/
/
/
/
/
/

Article 4 : Conseil de composante – UFR de Biologie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste :** « Symbiose »

Titulaires :

Alice GILBERT
Anthony CHANDES
Eléonore BLONDET
Rémi JUSSIAN
Juliette GILBERT
Jean-Baptiste CHAUVRY

Suppléants :

Caroline COURTADON
Fabien DERENSY
Manon BREGNON
Baptiste PRADES
Marie VIDAL
Valentin CHARDONNERET

Article 5 : Conseil de composante – UFR de Chimie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste :** « Liste Inter-Niveaux »

Titulaires :

Mathilde DEFOIS
Luc CHAVIGNON
Delphine ROUZEYROL
Florian MATRAT

Suppléants :

Amélie MAURE
Jules PERRARD
Léa GRATIER
Dimitri SABAT

Article 6 : Conseil de composante – École Universitaire de Physique et d'Ingénierie (EUPI)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste :** « Vote UNEF pour le maintien de la compensation et des rattrapages ! »

Titulaires :

Larbi BELLOUCHE
Loubna BOUMHALI

Suppléants :

/
/

Article 7 : Conseil de composante – UFR de Mathématiques

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste :** « L'arborescence des Pandas »

Titulaires :

Jérémy PELLETIER
Safae BRICHA
Alexandre FURTADO

Suppléants :

Maroua BRICHA
Adrien FEYEU
Anne-Line D'OLIVEIRA

Article 8 : Conseil de composante – Polytech

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste :** « Le retour des Elus »

Titulaires :

Matthieu LODGE
Julie LAFAY
Théodore SIMON
Lexane FOURNIER

Suppléants :

Mathieu JARRY
Ophélie NOT
Nicolas BARAST
Raïda EL GUERMAT

Article 9 : Conseil de composante – Institut d’Informatique d’Auvergne (IIA)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste** : « Les étudiants élus de l’IIA »

Titulaires :

Aurélié MARCUZZO
Yassine BENGANA
Lucie GUERIN
Nathanaël BAYLE
Justine SEGUIN

Suppléants :

Jérémy BOUDRET
Yasmine ET-TOUIL
Théo CANTE
Lola BIANCHI
Vincent LOURDIN

- **Nom de la liste** : « C++ de droits étudiants »

Titulaires :

Saphire ROYET

Suppléants :

Loris CROCE

Article 10 : Conseil de composante – UFR de Pharmacie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

- **Nom de la liste** : « Bouge ta fac »

Titulaires :

Pierre BADEL
Charlotte GARNIER
Thibaud MAZZIA
Emma MOULIN
Hector RIGAILL
Imane AL MOUATASSIM
Marc FERLUT
Anaïs VARJABEDIAN

Suppléants :

Damien PRADES
Juliette DAGOUSSET
Paul COUTY
Margaux MARINO
Farouk BOURAIMA
Cloé CHABANOL
Axel ROCHEGUDE
Emma FONTAINE

Article 11 : Conseil de composante – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Sont déclarés élus :

- Collège P (élections partielles) :

- **Jérôme BOHATIER**

- Collège USAGERS :

- **Nom de la liste** : « Les petits élus »

Titulaires :

Mélanie GILBERT
Axel MIRALLES
Louise GLORIEUX
Florian LOUBET
Carolyne CROIZIER
Adrien BLANCHARD
Marine TARIS
Lucas MOREAU

Suppléants :

Anna FOURNIER
Clément COSTILLE
Solène PARABERE
Anthony ALBOUY
Clara CHARTRAIN
Vincent GONCALVES
Camille GALLUDEC
Clément MARION

Article 12 : Conseil de composante – UFR d’Odontologie

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

➤ **Nom de la liste :** « À vos côté chaque jour »

Titulaires :

Roxane RIGONDET
Andrea DISSARD
Camille FRAISSE
Alban BERTHELIN
Camille GYS
Ludovic GONCALVES RAMOS

Suppléants :

Capucine HUSSHERR
Louis BIGOT
Marie SINET
Guillaume BES
Gaëlle DOL
Florian KAPPES

Article 13 : Conseil de composante – École Supérieure du Professorat et de l’Éducation (ESPE) (élections partielles)

Sont déclarés élus en qualité de représentants des usagers :

➤ **Nom de la liste :** « À vos côté chaque jour »

Titulaire :

Séverine CHARLAT

Suppléant :

Hugo CHEVASSUS

Article 14 :

Les réclamations ou contestations relatives à la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales. Les recours éventuels contre les décisions de la commission de contrôle devront être introduits devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 cours Sablon – CS 90129 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1, au plus tard le sixième jour suivant, soit la décision de la commission de contrôle des opérations électorales, soit l’expiration du délai précité dans lequel elle doit statuer.

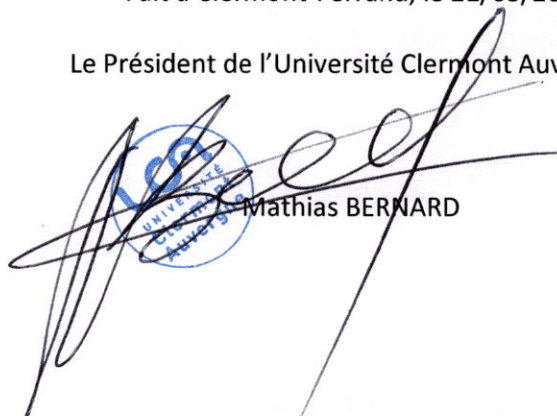
Article 15 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage dans les locaux de l’UCA, ainsi qu’à l’adresse suivante : <http://www.uca.fr/elections/>.

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/03/201

Le Président de l’Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 22 MAR. 2019
- Publié le 22 MAR. 2019

Modalités de recours : En application de l’article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.